

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	147 (2002)
Heft:	3
Artikel:	Encore quelques réflexions sur la "torture" dans le cadre de la "guerre d'Algérie"
Autor:	Dutriez, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-346230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Encore quelques réflexions sur la «torture» dans le cadre de la «guerre d'Algérie»

«Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un argument de liberté; je ne connais rien de plus méprisable, de plus lâche et de plus borné qu'un terroriste.»

Chateaubriand: Mémoires d'outre-tombe

La première partie de cette réflexion sur la torture date du second semestre 2000¹. Nous estimions en avoir fini avec ce sujet mais, depuis, est paru un livre du général Aussaresse qui relance le débat². Reprenons donc ce pénible problème où tout semble faussé, à la fois par une méconnaissance générale de l'ensemble des événements et par une passion exacerbée, trop souvent étrangère à la question.

■ Col Robert Dutriez³

D'emblée, adressons deux reproches au général Aussaresse. Le premier parce qu'il a dit toute la vérité, ce que mes compatriotes français n'apprécient guère, du moins tant que de subtiles nuances ne viennent point atténuer la rudesse du discours. Or l'auteur s'est indéniablement refusé à faire dans la dentelle ! Le second reprend la fracassante déclaration qu'un ministre de la Défense nationale a fait voici quelques années, formule dont l'essentiel mériterait d'être gravée en lettres d'or au fin fond du sérial des services spéciaux: «Fermer sa gueule!».

Deux remarques liminaires s'imposent également. D'abord l'auteur ne traite qu'une partie de la «guerre d'Algérie»⁴. En effet, la période 1955-1957 représente moins du tiers de la durée des opérations. Or combien d'autres événements d'allure et de nature différentes se sont déroulés au cours des cinq autres années ? Le récit se limite à la répression policière engagée contre les rebelles dans deux villes, Philippeville et surtout Alger. Par contre, Aussaresse ne révèle à peu près rien sur les combats qui, livrés dans le bled et les djebels (soit près de 99 % du territoire algérien), diffèrent tellement de la lutte qu'impose à nos troupes le terrorisme urbain.

Terrorisme urbain

Ce thème du livre devrait être bien connu du public qui, chaque jour, prend connaissance d'une multitude d'attentats perpétrés contre les personnes ou les biens dans de nombreuses villes du vaste monde. Pourtant, les Français ont-ils réellement compris la spécificité que cette dégénérescence de l'acte guerrier – assimilable en quelque sorte au cancer – revêt à Alger, de 1956 à 1957 ? En effet, cas plutôt rare dans l'histoire du terrorisme, les civils, sans distinction ethnique ou religieuse, sont les seuls visés, ce qui constitue une des principales caractéristiques du «crime contre l'humanité». Si les

¹ «Quelques réflexions sur la torture». I.2., paru dans RMS, août et septembre 2001.

² Services spéciaux - Algérie - 1955-1957. Paris, Perrin.

³ Ancien officier de renseignements dans un secteur de l'Oranie (1958-1961)

⁴ Ces guillemets, de même ceux qui encadrent le mot «torture», pour indiquer que la «guerre d'Algérie» ne ressemble presqu'en rien à un conflit traditionnel: il fut pire ! Quant à la véritable signification de la «torture» en Algérie, voir RMS, août et septembre 2001.

rebelles s'en étaient pris en priorité aux militaires, leurs méfaits n'auraient pu être qualifiés au pire que de «crimes de guerre», et encore uniquement dans ces situations troubles où la lutte armée risque de virer au brigandage de grand chemin. Alors la plupart des membres de ce que le F.L.N. dénomme «zone autonome d'Alger» auraient pu avoir droit à l'appellation de soldats dans la catégorie, toujours mal définie, des «irréguliers», «francs-tireurs» et «partisans». Mais au moins une certaine considération leur aurait été accordée par l'adversaire...

Hélas! ils ne sont que des criminels de droit commun, qui ne devraient avoir affaire qu'à la police, puis à la justice. Ainsi se présente la situation jusqu'au 7 janvier 1957, quand on confie à l'armée des missions de répression dans le département d'Alger. Pour quelles raisons un tel changement? Les deux mille policiers, gendarmes, C.R.S. et les quelques dizaines de juges ne suffisant plus à la tâche, le gouvernement veut éviter le très grave événement qui risque de survenir: la prise en otage par le F.L.N. de la deuxième ville de France. Une situation d'autant plus catastrophique que, le 28 du même mois, l'Organisation des Nations unies va se réunir en assemblée générale et qu'à cette occasion, une délégation du F.L.N. espère bien provoquer un débat sur l'Algérie. Un

autre danger doit également être éloigné: le contre-terrorisme «pied-noir» dont l'opération principale pourrait être un gigantesque incendie de la Casbah d'Alger⁵.

Bref, le rétablissement de l'ordre républicain s'impose d'extrême urgence. De là les consignes données par les autorités civiles à la 10^e division parachutiste: rigueur et rapidité, donc emploi de tous les moyens, les légaux... et les autres. Le résultat dépasse toutes les espérances. C'est ce que proclame hautement et clairement (mais tout de même pas

patriotiquement) le journal *Le Monde*, dont un numéro titre à la une: «La bataille d'Alger est gagnée, une bataille gagnée».

5000 soldats français et 5000 rebelles dans la zone autonome d'Alger

Les textes abondent sur le comportement des soldats français durant la «bataille d'Alger», soit ceux qui les traînent dans la boue, soit ceux qui les couvrent de fleurs. Les militaires ont rechigné à quitter le



Le 3 juin 1957, à Alger, des bombes à retardement sont déposées dans des socles de lampadaires situés à des arrêts d'autobus. Elles explosent à l'heure de sortie des bureaux. Bilan: 10 morts, 86 blessés.

⁵Sans doute, la nécessité d'éviter à tout prix une «nouvelle Saint-Barthélémy» (terme employé par Aussaresses) a beaucoup pesé dans la décision prise par les autorités civiles et militaires. On regrette que cet aspect du problème soit systématiquement ignoré de l'opinion publique. Nous persistons dans notre jugement initial: entre la vie d'une vingtaine de coupables (ou même d'hypothétiques suspects) et celle de milliers d'innocents, aucune hésitation!

djebel pour les ruelles de la Casbah mais, très vite, ils comprennent la nécessité du «sale boulot» (dixit Aussaresses). «Torture» et exécutions sommaires, ils n'emploient ces procédés qu'en désespoir de cause, pour remplir au mieux et, surtout, au plus vite une mission dont la fatale limite se concrétise par le tic-tac de deux mouvements d'horlogerie: celui de la montre de l'officier interrogateur et celui du mécanisme de la bombe camouflée en un coin populeux d'Alger. Pas le temps d'être juste! Certes des dérives, des bavures se produisent. Sans aucun doute, quelques sadiques peuvent, occasionnellement, se révéler. Quelle société n'en secrète point, même en temps de paix et dans des milieux aussi empreints de sagesse que ceux de l'université, de la magistrature et des Eglises? A plus forte raison lors d'un conflit moderne, dit «non conventionnel», durant lequel notre si fragile vernis de civilisation, souvent, se fissure et, parfois, craque.

Les cinq mille rebelles de la zone autonome d'Alger diffèrent beaucoup des fellaghas rencontrés dans l'intérieur du pays. Parmi les notations d'Aussaresses, les plus intéressantes se rapportent à leur origine sociale. A la base, on trouve des équipes s'articulant autour d'une bombe à faire exploser tel jour, à telle heure et à tel endroit. «Le chimiste, l'artificier, le transporteur, le guetteur, le responsable de la mise à feu. Jusqu'à une vingtaine de personnes à la fois.» Qui étaient-



Aucune des grandes villes d'Algérie ne sera épargnée. Le 16 février 1957, à Constantine, le lancement d'une grenade tue une jeune femme et blesse 15 personnes.

ils? Des hommes et des femmes appartenant aux classes les plus modestes (ouvriers, employés, journaliers, chômeurs), mais aussi des marginaux et même des repris de justice. Au sein de leurs groupuscules se côtoient des convaincus fanatiques et des contraints à la fois peureux et fatalistes, bref un milieu où, selon le général Massu⁶, «nous étions imposées une très désagréable pêche à la ligne, dans la vase, et les malheureux poissons que nous ferions nous inspiraient une pitié dégoûtée.»

Comment se comportait cette piétaille face aux interrogateurs? Aussaresses nous apprend que «certains parlaient

très facilement. Pour d'autres, quelques brutalités suffisaient. Ce n'était que dans le cas où le prisonnier refusait de parler ou essayait de nier que la torture était utilisée.» Par contre, plusieurs de ces petites gens avaient parfois tenir ferme et jusqu'à l'ultime extrémité. Aussaresses raconte un épisode sur un ton tellement âpre que, peut-être, il aurait mieux valu le laisser croupir au plus profond des mémoires. Se souvenant de son passé de clandestin parachuté sur la France de 1944, il en arrive à ressentir une certaine admiration pour son prisonnier: «Il me fixa dans les yeux, avec un petit sourire de défi (...) Il se doutait bien qu'on l'exécuterait de toute fa-

⁶La vraie bataille d'Alger. Paris, Plon, 1971.

çon et, tant qu'à faire, il ne trahirait personne.»

Une éventualité de trahison dont, par contre, ne se préoccupent guère les chefs de ces humbles pions de la base quand, à leur tour, ils se trouvent pris au piège. En effet les hauts responsables de l'organigramme F.L.N. algérios ressemblent peu à leurs subalternes. Presque tous appartiennent à la bonne société autochtone (fonctionnaires, commerçants, professions libérales) ayant pignon sur rue et jouissant d'une bonne réputation. Comme le mentionne le général Massu, «les plus frustes se déboutonnaient beaucoup moins que les plus évolués.» Et ces notables locaux, aussitôt mis en difficulté à propos d'un quelconque attentat, de parler abondamment et sans contrainte, tout en brandissant leur «impressionnant carnet d'adresses» où figurent quelques amis français bien connus des services spéciaux sous l'appellation «porteurs de valises».⁷



Une victime des terroristes gît devant une porte. Les attentats contre les pieds-noirs entraînèrent inévitablement des représailles.

Les «porteurs de valises»

Ces personnages qui, de façon inattendue et inopportun, entrent en scène aux côtés de l'ennemi, nous ne les accablerons que d'un seul reproche : ils sont, hélas, des Français. Ainsi jouent-ils le rôle le plus odieux sur le théâtre de la guerre, celui de traîtres à la patrie. Or en 2001, les voici qui plastronnent sur les tréteaux de la politique et des médias ! Contentons-nous de leur refuser cette parcelle d'indulgence que, même dans les pires situations, nos soldats accordaient parfois aux rebelles algériens.

Avant de tourner la page de ce lamentable épisode, deux remarques s'imposent. La première celle que le général Massu exprime en ces termes : «Pour nous témoigner la charmante attention de nous comparer aux nazis, ces «bons apôtres» ont attendu que leurs «petits copains européens tombent

aux mains des paras.» Un brin racistes les porteurs de valises ? La seconde ressort d'une fielleuse réflexion du général Aussaresses : «Bien entendu, il arrivait que des valises disparaissent au passage.» Alors toujours désintéressés nos chers idéologues ?

Les membres du gouvernement responsables des affaires algériennes

Aussaresses relève que «Paris secrètement prit (...) la décision de liquider les chefs F.L.N., y compris en utilisant les services spéciaux.» Il simplifie abusivement le problème qui se pose aux gouvernements des années 1956 et 1957. Les politiques doivent tenir compte de multiples données contradictoires, tant au niveau national qu'international. Maintes fois, ils hésitent tâtonnent et se trompent. En revanche, ce qu'on ne peut leur dénier, c'est qu'aux moments décisifs, ils savent faire preuve de fermeté patriotique. Combien de leurs actuels successeurs auraient ce courage ?

Un étrange personnage

Acteur déroutant, Aussaresses apparaît sur la scène algérienne. D'emblée, il provoque un sentiment de malaise. On parle aujourd'hui du «cas» Aussaresses. Qui est donc ce

⁷Nom donné aux Français qui se rendent coupables d'aide à la rébellion en transportant dans des valises, depuis la métropole jusqu'aux postes de commandement F.L.N. d'Algérie, l'argent collecté auprès des émigrés arabo-berbères établis en Europe. Certains de ces individus convoient également du matériel de guerre.

militaire français de très haut grade? Quel fut son rôle? Qu'a-t-il voulu faire et prouver en publiant ce livre, presqu'un demi-siècle après l'événement?

Oublions les brillantes études littéraires qui, s'il n'y avait pas eu un second conflit mondial, auraient dû faire de l'étudiant Aussaresses un universitaire distingué, peut-être émérite, aux antipodes de la société militaire. Glissons sur certaines surprenantes fréquentations de jeunesse. Négligeons certains détails du *curriculum vitae*, en particulier ceux relatifs aux années 1944-1945, ainsi qu'à la période 1961-1962. Ne cherchons pas à savoir si celui qui a toujours œuvré dans l'ombre des services spéciaux ne serait pas jaloux de ses frères parachutistes, à son gré trop connus du public, d'où cette entrée fracassante dans le monde littéraire. Méprisons plusieurs allusions à l'influence occulte d'un parti politique ou à l'envoûtement dont serait responsable une égérie qui, longtemps, a hanté les coulisses de la République actuelle. Enfin ne tenons qu'un compte modéré d'une possible atteinte de sénilité.

Sans aucun doute la vérité gît ailleurs... Nous pensons l'avoir entrevue lors de la projection du film *Apocalypse now*, dont une des séquences du final peut se résumer ainsi. Un colonel des services spéciaux américains, en poste au Vietnam, a déserté pour faire dissidence au plus profond de la

jungle avec une bande de tueurs et de pillards autochtones qu'il commande de la façon la plus tyrannique. Un jeune officier reçoit la mission d'éliminer physiquement ce soldat perdu⁸. Après moult péripéties, les deux personnages se rencontrent. S'ensuivent des scènes dramatiques au cours desquelles le colonel révèle la raison de sa dérive hors des voies traditionnelles de la discipline et de l'honneur. Un jour, il a eu à escorter des médecins chargés de vacciner les enfants d'un village vietnamien. Le lendemain il est revenu sur les lieux. Horreur! A la porte de l'ancienne pagode s'amoncelaient les bras de ces petits que, en les piquant, les seringues capitalistes ont rendus indignes de subsister dans l'univers communiste. Et le colonel de conclure, qu'à partir de ce moment, il n'a plus ressenti des sentiments humains.

Etonnante coïncidence! Le général Aussaresses raconte le massacre des familles françaises vivant à la mine d'El-Halia, près de Philippeville, le 20 août 1955: «Ils [les rebelles] s'étaient emparés des bébés pour les écraser contre les murs (...). Quand j'ai vu les enfants coupés en morceaux, égorgés ou écrasés, je crois que j'ai oublié ce qu'était la pitié.» Qui pourrait supporter de telles scènes sans réagir violemment et donc illégalement, au moins d'une façon momentanée? Qui refusera les circonstances atténuantes, voire absolutoires, à

ce militaire français, ainsi qu'à son confrère américain lorsque, définitivement, ils en arrivèrent à «péter les plombs»? Quel «porteur de valises» consentira à se désolidariser de semblables complices?

En guise de conclusion

Il faut revenir sur les deux reproches adressés au général Aussaresses: une vérité qui s'abat sur un public pas encore apte à la comprendre; le non-respect du secret d'Etat avant qu'une très longue période d'apaisement ne se soit écoulée. Il s'avère si difficile de passer de l'actualité à l'histoire, de tels événements méritant au moins un siècle de purgatoire! De plus, l'auteur a eu le tort d'occuper les multiples services humanitaires que l'armée française, au cours des opérations, rend aux populations autochtones: protection physique contre le banditisme, ravitaillement en cas de crise alimentaire, soins sanitaires, développement de l'instruction primaire, amélioration de la condition féminine, construction de logements, etc. Afin de mener à bien ces multiples tâches de la pacification, combien de militaires ou de civils rattachés à l'armée – hommes et femmes – se sont dévoués, parfois jusqu'au sacrifice suprême?

Peut-on accuser le général Aussaresses d'apologie de crimes contre l'humanité ou de

⁸Terme utilisé, à partir de 1961, pour désigner les militaires qui, ayant décidé de ne plus obéir aux ordres du gouvernement relativement à l'Algérie, passent dans les rangs de l'organisation clandestine connue sous le sigle O.A.S. (Organisation armée secrète).

crimes de guerre? Selon les dictionnaires, l'apologie d'un acte consiste, et à le justifier, et à inciter à le commettre, et à le louer. Indéniablement Aussaresses justifie la répression qu'il dirigeait, à Philippeville puis à Alger, en invoquant une nécessité qui, pour l'ensemble de la population civile à protéger, peut être assimilée à un cas de légitime défense. Incitation et louange? Impossible de trouver dans les 187 pages du livre la moindre trace de ces coupables propos. Toute la pensée de l'auteur tient dans ce passage de l'avant-propos: «L'action que j'ai menée en Algérie, c'était pour mon pays, croyant bien faire, même si je n'ai pas aimé le faire (...).»

L'affaire Aussaresses a été exploitée par les bergers ou les «chiens de garde» de l'opinion publique: enfin, on tenait un bouc émissaire! Une excellente copie du célèbre animal biblique, d'autant plus idéale qu'il appartient à cette catégorie socio-professionnelle défendue par aucun syndicat. Alors haro sur ce vieux bouc! Chargeons-le de toutes les fautes, celles des militaires et celles des gouvernants, en oubliant toutefois le péché originel commis par les vrais responsables en démocratie, c'est-à-dire les électeurs! Que l'odieuse bête disparaîsse à tout jamais dans le désert de l'ignominie afin que, l'hypocrite bon-

ne conscience retrouvée, nous puissions tourner la page.

Le sacrifice d'un maudit, encore de ce monde, ne serait-il pas une erreur? Car le général Aussaresses pourrait avoir en sa possession – qui sait? – des dossiers redoutables pour certains puissants du moment. La plus élémentaire prudence consisterait donc à choisir l'indispensable bouc émissaire parmi des personnalités mortes voici bien longtemps. Par exemple celle d'où provient, depuis 1831, tout le mal: le Roi de France Charles X! Qu'allait-il faire dans cette galère barbaresque?

R. D.

La forteresse abandonnée

Depuis des millénaires, le défilé de Saint-Maurice, qui s'inscrit dans l'axe sud-nord le plus direct entre la Méditerranée et l'Allemagne, a une vocation militaire. A cet endroit, où la montagne s'écarte à peine pour laisser passer le Rhône, les Romains, les premiers, ont établi un bourg fortifié... En bâtissant un château à l'entrée du pont sur le fleuve, leurs successeurs ont continué à garder ce passage obligé à travers les Alpes... Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la forteresse de Saint-Maurice était un des verrous du Réduit national qui devait faire des Alpes un secteur imprenable. La forteresse enserre les deux côtés du Rhône: sur la rive valaisanne de Saint-Maurice et sur la rive vaudoise de Lavey. Mais le dispositif s'étend bien plus loin: du château de Chillon jusqu'aux confins du Grand Saint-Bernard, en passant par Vernayaz, les Follatères, au coude du Rhône en face de Martigny, et Champex. L'évolution des techniques de combat et de la stratégie militaire a rendu cette forteresse obsolète. Avec son abandon et même son démantèlement, c'est tout un patrimoine historique et militaire de notre pays qui risque de disparaître. Les quelque 250 très belles photographies de Bernard Dubuis sont un témoignage important, mais aussi un hommage aux bâtisseurs de cette forteresse et à ceux qui l'ont habité et servie durant des décennies.

La forteresse abandonnée, textes de Dominique Andrey, Jean-Claude Chaperon, Jean-Bernard Desfayes. Saint-Maurice, éditions Pilet, 2001, 290 pages. ISBN 2-940154-43-1; Fr. 68.- (à l'étranger 37.35 euros).